

SOLUTION CLOUD POUR VOTRE GESTION SOCIALE ET RH







Ce guide vous permet de répondre de manière simple et rapide aux questions les plus fréquentes sur le logiciel ISAPAYE CONNECT.

SOMMAIRE

INSTALLATION ET MISE À JOUR p.3

Nouveautés et PLUS de la version

1.	Général	p.5
2.	Les filtres	p.8
3.	Le tableau de résultat	p.9
4.	Le dossier	p.10
5.	Embaucher un salarié	p.14
6.	Effectuer une DPAE	p.17
7.	Calculer un bulletin de salaire	p.19
8.	La feuille de pointage et la gestion RH	p.26
9.	Envoyer les bulletins en version électronique avec EPAYE	p.28
10	Connexion à EPAYE	p.30
11.	Sortir un salarié	p.32
12.	Rappel sur salarié sorti	p.35
13.	Réaliser des signalements	p.36
14	Envoyer la DSN mensuelle	p.38
15	Pour vous accompagner	p.40

INSTALLATION

ISAPAYE CONNECT est une solution en mode hébergé sur le Cloud (FAH).

La base et les principaux services sont installés sur les serveurs ISAGRI.

Une partie cliente (appelé client léger) est à installer sur un ou plusieurs postes pour accéder aux données sur le serveur.

Étape 1 : Installer ISAPAYE

Vous avez reçu un e-mail contenant un lien de téléchargement pour installer le logiciel, ainsi que vos identifiants de connexion.

Étape 2 : Accédez à ISAPAYE

Ouvrez ISAPAYE et renseignez vos identifiants (disponibles dans l'e-mail dont l'objet est "Vos IDENTIFIANTS pour accéder à ISAPAYE CONNECT - À CONSERVER".

Étape 3 : Former vous avec nos webinaires

Pour vous accompagner dans le démarrage d'ISAPAYE CONNECT, vous pouvez vous inscrire à nos webinaires, disponibles sur votre espace client.

MISE À JOUR

Les mises à jour de votre base sont réalisées en automatique.

Seul le client léger installé sur le poste du collaborateur est à mettre à jour.

Il y a eu plusieurs mises à jour depuis la dernière connexion à ISAPAYE ? A l'ouverture, le logiciel détecte la version dont vous avez besoin pour accéder à vos données. Plus besoin d'installer toutes les versions de retard !

Nouveau Votre base étant présente sur nos serveurs, vos données sont sécurisées.

Il n'y a plus de sauvegarde à réaliser, ce qui permet un gain de temps.

Nouveautés de la version

Découvrez les nouveautés et les PLUS de la version ISAPAYE CONNECT.



1. Général

1.Les différents niveaux



Sur ISAPAYE CONNECT, un niveau



a été créé.

Il contient les valeurs et taux nationaux mis à jour par le logiciel et concerne l'ensemble des entreprises.

Dans ce niveau, les taux AT ainsi que les grilles de salaires, de maintien,... liées à une convention collective sont mis à jour dès leur parution

Le niveau collectif permet de redéfinir une valeur différente d'une valeur générale et concernant l'ensemble des entreprises. Afin de sécuriser les payes, certaines données comme le SMIC ne sont pas redéfinissables, car il n'existe pas de cas où elles doivent être modifiées.

2.La personnalisation des modèles de bulletin

Nouveau!

Les modèles de bulletins peuvent être personnalisés.

La personnalisation permet d'utiliser les modèles standard (STD). Elle évite la création de modèle en créateur spécifique, tout en bénéficiant des mises à jour du modèle de ce bulletin et des avantages de la personnalisation.

La personnalisation des modèles de bulletin dont l'utilisateur n'est pas le créateur permet de :

- -Renommer le libellé d'un modèle de bulletin
- -Personnaliser le commentaire d'un modèle
- -Activer/désactiver une ligne présente dans la définition du modèle de bulletin
- -Insérer une ligne qui n'existe pas dans la définition du modèle de bulletin (on parle alors de ligne personnalisée)
- -Supprimer une ligne personnalisée
- -Déplacer une ligne personnalisée en interdisant qu'elle figure en dernière position
- -Activer/désactiver une ligne personnalisée



Pour accéder à la personnalisation des modèles de bulletin, le droit "Créer/Modifier/Supprimer une personnalisation" doit être activé pour l'utilisateur dans Options/Administration/Utilisateur et droits puis Droits et l'utilisateur doit avoir un créateur associé dans Options/Administration/Utilisateur et droits puis Utilisateurs / ISAPAYE CONNECT.

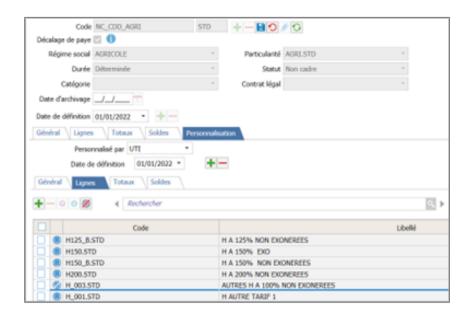


Comment personnaliser les modèles de bulletin ?

- Aller dans Paramètres/Bulletins de salaires/Modèles de bulletin
- Sélectionner le modèle de bulletin à personnaliser
- Dans l'onglet **Personnalisation**, créer une date de personnalisation si besoin
- Dans l'onglet Général, indiquer le libellé et/ou le commentaire souhaité

Code	NC_CDI_COMMERCE	STD		P G	
Décalage de paye					
Régime social	GENERAL	~	Particularité	COMMERCE.STD	~
Durée	Indéterminée	₩	Statut	Non cadre	₩
Catégorie		~	Contrat légal		~
Date d'archivage					
Date de définition	Date de définition 01/01/2021 🔻 📲 一				
Général Lignes Totaux Soldes Personnalisation					
Personnalisé par UTI 🔻					
Date de définition 01/01/2022 ▼					
Général Lignes					
Libellé COMMERCE					
Commentaires					
Modèle de bulletin COMMERCE					

- Dans l'onglet Lignes, se placer sur la ligne à activer ou désactiver
- Cliquer sur / pour activer ou désactiver une ligne
- Cliquer sur pour insérer une ligne (La ligne sera insérée avant la ligne courante)
- Cliquer sur pour supprimer une ligne (Seules les lignes personnalisées peuvent être déplacées dans un modèle)





La colonne Code de la ligne personnalisée apparaîtra sur fond blanc, contrairement aux lignes déjà présentes à la date de définition du modèle qui apparaissent sur fond gris.



Les modèles de bulletins en créateur autre que STD ne seront pas mis à jour, il est donc important d'utiliser la personnalisation des bulletins STD et de ne pas créer de nouveaux modèles.

2. Les Filtres

Afin de permettre de ne voir que les données correspondantes à votre entreprise, de nombreux types de filtres ont été créés selon différents critères et onglets du logiciel :

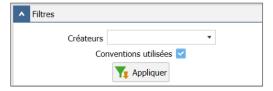
- Selon le régime et les particularités :



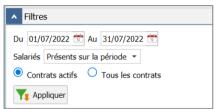
- Selon que la donnée ait une valeur ou pas :



Selon le créateur ou l'utilisation de la convention :



- Selon les périodes du salarié :



3. Le tableau de résultat

La cr et l'utilisation du tableau de résultat sont séparés dans ISAPAYE CONNECT.

1. Création

Pour créer un tableau de résultat, il est nécessaire d'aller dans Paramètres/Tableau de résultat/Tableau de résultat

- Cliquer sur le
- Renseigner le code
- Cocher la création ou dupliquer un tableau ou une saisie existante



- Cliquer sur le

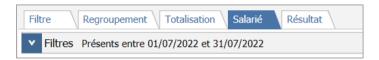


en fonction du résultat souhaité

2. Utilisation

Pour utiliser le tableau de résultat, aller dans **Editions/Autres/Tableaux de résultat.**

Selon les onglets, il est possible de filtrer, de regrouper, de totaliser et de visualiser les résultats du tableau :



Cliquer sur l'onglet **Résultat** pour visualiser le résultat du tableau et réaliser l'édition en cliquant sur « Aperçu » ou « Imprimer »



Si les salariés n'apparaissent pas, utiliser les filtres pour les faire apparaitre.

4 Le dossier

1.Informations générales

Le dossier correspond désormais à votre entreprise et l'ensemble de tous ses établissements.



Les onglets et les informations sont donc différents que l'on soit placé au niveau entreprise ou au niveau établissement.

La création d'une entreprise peut se faire de toute pièce ou par l'import DSN.

L'import DSN facilite la création d'une entreprise et les manipulations supplémentaires à effectuer.

Une vidéo est disponible à l'entrée du logiciel dans l'onglet Accueil/Vidéo/Importer un fichier DSN.



- Les références contrats de prévoyance s'incrémentent dans les établissements.
- Le numéro de contrat du salarié est repris et se renseigne dans la fiche salarié.

Plus besoin de créer un bloc changement lors de la première DSN réalisée depuis ISAPAYE CONNECT!

2.Les différents onglets

De nouveaux onglets ont été créés afin de regrouper certaines informations du dossier. Ainsi, l'onglet Déclarations/Options nécessaires/Informations dossier disparait au profit de l'onglet Règles sociales et fiscales de l'établissement.



Les informations renseignées sont datées et un historique des changements existe :



□ Règles sociales et fiscales

Cet onglet permettra de renseigner la convention collective.

Le secteur d'activité va remonter automatiquement suite à la sélection de la convention collective.

Si la convention collective n'est pas présente dans la liste, il est nécessaire de cocher Utilisée dans Paramètres/conventions collectives après avoir enlevé le filtre des conventions utilisées.

Cet onglet permet également de renseigner l'assujettissement fiscal à la taxe d'apprentissage, ...

Il y est également possible de choisir la date de paiement des salaires, exemple : Le dernier jour du bulletin, un jour fixe du mois du bulletin, ...

☐ Gestion du temps

Cet onglet regroupe les données pour gérer les congés payés, les absences, ...

Il est possible d'effectuer un prorata au trentième du nombre de jours de congés acquis tous les mois, d'arrondir le solde en fin de période, ...

Le nombre de jours acquis par mois est présent au dossier et dans la fiche salarié. Il est présélectionné, ainsi, plus possible de l'oublier lors du calcul du premier bulletin.

□ Organismes

Cet onglet présente :

- Les organismes de l'établissement
- Les taux et valeurs liées aux cotisations
- Les contrats de prévoyance

Es symboles présents devant les données donnent la provenance de la valeur du taux :

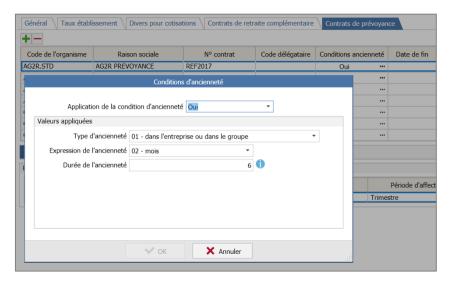
<u></u>	MALADIE REDUITE			7,00 %	<u></u>
*	MOBILITE TS				

Le taux de la maladie réduite provient du niveau **Général**, celui de la mobilité du **Collectif**.

Il est possible de gérer l'ancienneté des taux et contrats de prévoyance.

<u>Exemple</u>: Si la GIT doit se déclencher après 6 mois d'anciennetés, en le renseignant dans le logiciel, les taux et le contrat se déclencheront au salarié dès lors qu'il dépassera les 6 mois d'ancienneté.

- Cliquer sur Accueil/Entreprise/Modifier
- Aller dans l'onglet Organismes/Contrats de prévoyance
- Sélectionner la prévoyance qui est conditionnée par l'ancienneté.
- Cliquer sur Conditions d'ancienneté
- Compléter la fenêtre suivant le type, l'expression et la durée de l'ancienneté



□ Comptabilité

Cet onglet du niveau entreprise permet de renseigner le plan comptable et les éléments pour le transfert des écritures comptables.

□ Coffre-fort

Au niveau de l'entreprise, se trouve l'onglet Coffre-fort.

En cochant Bulletin de salaire au format électronique, les bulletins de salaire seront au bon format pour être déposés sur la plateforme EPAYE et dans le coffre-fort de chacun de vos salariés.

Un double des bulletins sera déposé dans le coffre-fort de l'entreprise.

5. Embaucher un salarié

1. La Fiche salarié

Nouveau!

simultanés:

Plusieurs modifications de la fiche salarié ont été réalisées.

- L'onglet Adresse se trouve désormais dans l'onglet État civil.
- L'onglet Situation est scindé en 2 onglets : Situation et Contrat. La séparation de l'onglet Situation en onglet Contrat et Situation permet d'avoir une seule fiche salarié pour les salariés avant plusieurs contrats



- L'onglet Règles sociales permet de gérer la rémunération du salarié, tandis que Règles fiscales permet de gérer le régime fiscal, du salarié (Fiscalement domicilié en, ...).



Un seul modèle de bulletin que l'on soit salarié horaire ou mensualisé!

- L'onglet Cotisation permet de gérer les organismes dont dépend le salarié, ainsi que les taux de cotisations relatives aux salariés. Cet onglet contient l'onglet Prévoyance/Mutuelle.
- L'onglet **Divers** est remplacé par l'onglet **Affectation**. La feuille de pointage est présente dans **ECOLLABORATRICE**.
- L'onglet Notes permet de saisir des informations à retenir sur le salarié.
- L'onglet Mouvements est remplacé par le bouton du bandeau « Afficher l'historique ».



En cas de changement, les informations des salariés peuvent être modifiées de manière groupée pour gagner du temps dans la saisie en Salaires/Salariés/Saisie groupée des informations.



2. L'embauche

L'embauche d'un salarié peut se réaliser en mode assisté ou en mode expert. Le mode assisté permet d'être guidé dans les informations à compléter.

- Cliquez sur Salaires/Salariés/Entrée
- Cliquez sur Nouveau salarié
- L'assistant à l'embauche s'ouvre, cliquez sur Suivant.





Les différentes étapes et choix lors de l'embauche d'un salarié

Identification du salarié Renseignez les différentes zones et cliquez sur Suivant

Le logiciel reconnait un salarié avant déjà été présent dans l'entreprise

Le salarié n'a jamais été embauché dans l'entreprise

- Il s'agit du salarié à réembaucher. cochez: Réembaucher le salarié choisi dans la liste
- Il ne s'agit pas d'un nouveau salarié, cochez : Embaucher un nouveau salarié

Aiouter un contrat

Dans le cas d'un salarié reconnu, le matricule se renseigne automatiquement Renseignez les différentes zones et cliquez sur Suivant

Choix de la recopie : OUI

Choisissez l'entreprise et le salarié à recopier et cliquez sur **Suivant**

Cochez les éléments à recopier puis cliquez sur Suivant.

Astuce: cliquer sur Détails, permet de visualiser les éléments que l'on peut recopier.

Choix de la recopie: NON

Modification du salarié Renseignez les éléments des différents onglets, puis cliquez sur Suivant et Terminer

6. Effectuer une DPAE (Déclaration Préalable à l'Embauche)

L'embauche d'un salarié peut se réaliser en mode assisté ou en mode expert.

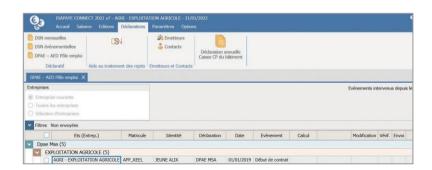


RENSEIGNER LES ÉLÉMENTS IMPACTANT LA DPAE POUR LES ENTREPRISES AFFILIÉS À LA MSA

- Allez dans Acqueil/Informations/Salariés
- Sélectionnez le salarié concerné
- Allez dans l'onglet Déclarations/DPAE MSA
- Renseignez les différents éléments impactant la DPAE à effectuer

Contrat de travail	
Date de fin de la période d'essai	15/01/2019
Contrat à durée déterminée	
Pour les CDD à terme imprécis, préciser le nombre de jours du contrat	
CDD renouvelable	
Conditions de travail	
Bruit	
Vibrations	
Agents biologiques	
Travail de nuit	
Produits de traitement des végétaux ou d'autres produits chimiques	
Autres risques	
Informations complémentaires	
Salarié déclaré apte dans un emploi similaire chez	le même employeur au cours des 24 derniers mois
Salarié déclaré apte dans un emploi similaire chez	un autre employeur au cours des 12 derniers mois
Salarié saisonnier recr	ruté pour une durée égale ou supérieure à 45 jours 🗌
	Salarié rémunéré en nature exclusivement
	Salarié soumis à des horaires d'équivalence
	Personnel technique

2. CRÉER LE FICHIER DPAE



- Allez dans Déclarations/Déclaratif/DPAF.
- Cochez la ou les entreprises concernées
- Choisissez les dates
- Cliquez sur Accéder aux déclarations
- Cochez la ou les déclarations à calculer
- Cliquez sur Calculer

Un onglet s'ouvre avec le rapport de vérification. Les éléments manquants sont à renseigner dans la fiche salarié. ou directement dans la déclaration en cliquant sur



Lorsque la DPAE est prête à être envoyée, le symbole Pour créer le fichier :



- Cliquez sur **Envoyer/Éditer**
- Dans la fenêtre suivante, cliquez sur Gestion de fichiers/Transfert



Dans la fenêtre d'envoi, les déclarations sont filtrées par DPAE MSA et DPAE URSSAF.

7. Calculer un bulletin de salaire

1. MODIFIER UNE VARIABLE MENSUELLE OU UNE VALEUR DE LA FICHE

Nouveau Depuis le calcul de bulletin de salaire, il est possible d'accéder aux données fixes et à la fiche salarié à l'aide du bandeau supérieur.



Certains éléments manquants ou les corrections à apporter dans la fiche salarié peuvent ainsi être effectués sans annuler le bulletin.

- Aller dans l'onglet Valeurs mensuelles du calcul de bulletin
- Dans le bandeau supérieur, cliquer sur Salarié/Accéder à la fiche salarié ou Salarié/Accéder aux données fixes
- Enregistrer les modifications
- Retourner sur le calcul de bulletin
- Actualiser en cliquant sur Actualisation présent dans le bandeau supérieur



SAISIE GROUPÉE DES VARIABLES DE PAYE

1. Création

Pour créer une grille de saisie groupée, il est nécessaire d'aller dans Paramètres/Bulletins de salaire/Grilles de saisie groupée/ Grille de saisie groupée de valeurs

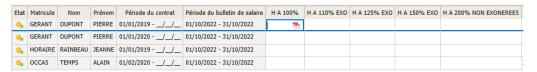
- Cliquer sur le
- Renseigner le code de la grille à créer
- Cocher la création ou dupliquer une grille de saisie existante



- Ajouter les différentes variables de paye

2. Utilisation

- Aller dans Salaires/Traitements groupés/Variables groupées :
- Dans le bandeau supérieur, cliquer sur Grilles
- Cocher la grille souhaitée et cliquer sur OK
- Compléter la grille selon les variables de paye à intégrer dans les bulletins
- Enregistrer



Un fichier XLSX contenant les variables de paye du mois peut être intégré pour compléter la grille de saisie en cliquant sur le bouton Import.



g g

Il est possible d'effectuer une saisie groupée des cumule en créant une grille en Paramètres/Bulletins de salaire/Grilles de saisie groupée/ Grille de saisie groupée de cumuls

3. LES ABSENCES

Les absences sont scindés en 3 groupes:

- Ajouter une absence non déclarée à un organisme (absence CP, congés de mariage, ...)
- Ajouter un arrêt de travail qui nécessite un signalement (Accident de trajet, maladie,..)
- Ajouter une suspension "Autre" qui nécessite une déclaration du motif de suspension (Activité partielle, CP à la caisse des congés payés, ...)



Pour certaines conventions collectives gérées dans ISAPAYE CONNECT, lorsque l'absence est maintenue, le montant du maintien de salaire se calcule automatiquement en fonction de la convention collective affectée au salarié.

1. Saisir une absence lors du calcul du bulletin

- En calcul de bulletin, cliquer sur Absences dans le bandeau supérieur
- Cliquer sur Ajouter une Absence, Ajouter un arrêt de travail ou Ajouter une suspension de contrat
- Compléter les éléments dans la fenêtre qui s'ouvre

Si la valorisation des périodes d'absence est activée , l'absence apparaîtra sur le bulletin, sinon, aller saisir le nombre d'heures d'absence dans les Valeurs mensuelles



La saisie de l'arrêt de travail permet la création de son signalement en automatique.

2. Saisir une absence hors bulletin



- Allez dans Accueil/Bulletin de paye/Absences
- Cochez uniquement le salarié ou les salariés absents
- Cliquez sur le filtre si besoin
- Cliquez sur Ajouter une Absence, Ajouter un arrêt de travail ou Ajouter une suspension de contrat
- Complétez les éléments dans la fenêtre qui s'ouvre





$\overline{(i)}$

La saisie de l'arrêt de travail permet la création de son signalement en automatique.

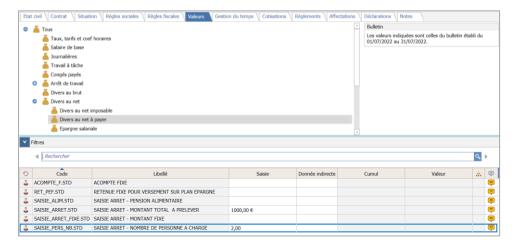
4. LA SAISIE ARRÊT SUR SALAIRE

Les++

En cas de saisie arrêt sur les rémunérations du salarié, la rémunération effectivement perçue par le salarié ne peut être inférieure au montant du RSA socle.

Le logiciel va calculer ce montant en fonction du barème et les règles de saisie arrêt.

- Aller en Salaires/Salariés/Modification
- Cliquer sur l'onglet Valeurs, thème Divers au net/Divers au net à payer
- Renseigner les valeurs dans la colonne "Saisie"





SAISIE PERS NB.STD

Comment renseigner la colonne Saisie?

Code	Funding the same of the same o
Code	Explication
	Saisir le montant de la créance alimentaire due par le salarié. Cette somme
	est retirée du NET à PAYER.
SAISIE_ALIM.STD	
	Les créances alimentaires sont prioritaires sur les autres créances lorsqu'il
	existe plusieurs saisies arrêt sur la rémunération du salarié.
	Saisir le montant total à prélever pour la saisie arrêt sur salaire.
SAISIE_ARRET.STD	L'arrêt des prélèvements fixes s'effectuera dès lors que cette valeur sera
	atteinte.
	Saisir un montant qui sera retiré du NET à PAYER sur CHAQUE BULLETIN
CALCLE ADDET FIVE CTD	calculé. Cette donnée est à utiliser si le montant de la retenue est fixe et si la
SAISIE_ARRET_FIXE.STD	rotonua plast pas concernás par los ràgles relativos à la seisia arrât sur

Renseigner le nombre de personne à charge du salarié.

retenue n'est pas concernée par les règles relatives à la saisie arrêt sur

En cas de saisie arrêt sur les rémunérations du salarié, le barème applicable est majoré en fonction du nombre de personne à charge pour le salarié.



VALIDATION AUTOMATIQUE DES BULLETINS DE SALAIRE



- Allez dans Accueil/Traitements groupés/Validation automatique
- Cliquez sur le filtre si besoin
- Cochez les salariés concernés par la validation
- Imposer la date de fin de période de paye si besoin
- Imposer la date de paiement si besoin
- Cliquer sur « Valider »



8. La feuille de pointage et la gestion RH

1. La connexion

La première connexion à la plateforme est réalisée via un mail d'activation préalablement reçu.

L'accès à la plateforme ECOLLABORATRICE se fait ensuite via le lien suivant : https://drive.ecollaboratrice.com

L'employeur crée ses entreprises depuis l'accès « Gestionnaire employeur »

Au niveau entreprise, dans **Gestion/Gestion de l'entreprise**, l'employeur ou le cabinet crée/synchronise les salariés avec ISAPAYE CONNECT, et leur envoie une invitation. Ils peuvent ensuite activer leur espace.



L'application « ECOLLABORATRICE » est disponible sur smartphone

2. La Feuille de pointage

Avec ISAPAYE CONNECT, vous bénéficiez de la feuille de pointage sur ECOLLABORATRICE gratuitement. Les autres fonctionnalités sont payantes.

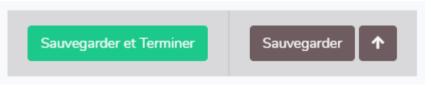
La saisie de la feuille de pointage est accessible au niveau salarié, employeur, et gestionnaire employeur.

L'entreprise peut laisser les salariés saisir et transmettre leur feuille de pointage, puis récupérer leurs réalisations avant de les injecter dans ISAPAYE.

Via Ressources humaines, puis Feuille de pointage, le salarié saisit ses réalisations :



Il est possible d'enregistrer les saisies effectuées, sans transmettre la feuille de pointage. Le salarié ou l'employeur peuvent ainsi revenir plus tard pour terminer la saisie.



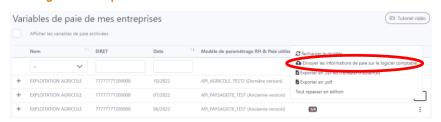
- En cas d'oubli/erreur, le salarié peut faire une demande de régularisation dans la feuille de pointage. La régularisation sera transmise sur le mois en cours si l'employeur n'a pas envoyé les variables pour salaire :



3. Envoi des variables de paye dans ISAPAYE CONNECT

Les variables de paye comme les titres restaurant, les primes, les heures supplémentaires, ... saisis ou calculés dans ECOLLABORATRICE peuvent être envoyées dans ISAPAYE CONNECT par le gestionnaire employeur.

- Aller dans Paie/Listes des variables de paie
- Sur l'entreprise concernée, cliquer sur « Envoyer les informations de paie sur le logiciel comptable »



Les variables de paye seront directement intégrées dans les valeurs mensuelles des bulletins de salaire.

4.Les autres fonctionnalités payantes

Ecollaboratrice possède d'autres modules : gestion/édition des contrats, gestion des entretiens individuels et professionnels, partages de documents, affichages obligatoires, saisie des absences, gestion des formations, accès à un planificateur d'évènements...

Ecollaboratrice simplifie vos obligations RH. Le module complet donne accès à :

- Edition des contrats
- Gestion des entretiens individuels et professionnels
- Affichages obligatoires
- Saisie des absences
- Gestion des formations
- Accès à un planificateur d'évènements



Tous les clients ISAPAYE peuvent avoir accès gratuitement à la feuille de pointage sur ECOLLABORATRICE, les autres fonctionnalités sont payantes.



Accédez à nos vidéos d'aide avec le bouton "Vidéo" dans l'application ou sur votre espace client

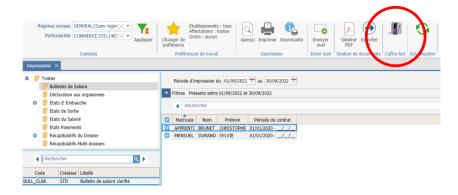
9. Envoyer les bulletins en version électronique avec EPAYE

Une fois les bulletins calculés et validés, il est possible de les déposer sur la plateforme EPAYE.

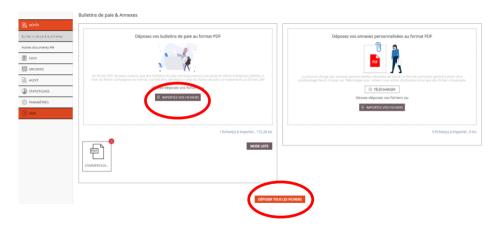


1. Déposer les bulletins sur la plateforme

- Allez dans Éditions/Bulletins/Éditons des bulletins de salaire
- Cochez les bulletins à déposer sur la plateforme
- Allez dans l'onglet Contrat
- Cliquez sur Coffre-fort



- Les bulletins sont crées dans vos archives PDF
- Se connecter à la plateforme EPAYE
- Déposer vos bulletins





2. Suivre et valider les bulletins de salaire



Depuis le menu de la plateforme, il est possible de :

- Suivre le dépôt
- Valider le dépôt
- Archiver les bulletins
- Paramétrer les utilisateurs de la plateforme



 Les bulletins peuvent être tous validés en un clic, ou validés un par un



Une fois les bulletins validés, ils seront déposés dans le coffre-fort de chaque salarié.

Un double employeur sera déposé dans le coffre-fort de l'entreprise



10. Connexion à EPAYE?

ACTIVEZ VOTRE COMPTE EPAYE _____

Vous avez reçu un e-mail contenant le lien d'activation de votre compte et vos identifiants de connexion.

NB: vous n'avez pas reçu l'e-mail?

Vérifiez dans vos spams.

ACCÉDEZ À EPAYE -

Allez sur https://agiris.cecurity.com/demat/login et connectez-vous avec vos identifiants

NB: enregistrez l'URL dans vos favoris.

ACCES AU COFFRE-FORT EMPLOYEUR __

L'employeur a accès à son coffre-fort employeur qui est différent de la plateforme EPAYE. Pour se connecter, il a reçu un 2^{ème} e-mail avec ses identifiants provisoires et doit aller à l'adresse suivante https://coffre.agiris.cecurity.com

DÉMARREZ EN TOUTE AUTONOMIE

La 1ère validation d'un bulletin de salaire sur EPAYE :

- Envoi dans le coffre-fort de l'entreprise du courrier d'activation (avec l'identifiant et le mot de passe provisoire) du coffre-fort créé pour le salarié
- Ce courrier doit être remis par l'employeur aux salariés concernés, en même temps que son dernier bulletin de salaire papier
- À cette étape, les salariés font le choix d'accepter ou non le bulletin électronique (s'ils refusent nous gérons pour vous l'envoi papier à leur adresse postale)

DES OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER ———

- Un guide d'utilisation de la plateforme et un guide pour vos salariés dans votre espace client
- Des vidéos EPAYE dans votre espace client
- Une aide en ligne accessible en bas à gauche dans la plateforme.
- Le numéro pour joindre nos conseillers du support : 03 44 06 84 40
- Si vos salariés se posent une question pour utiliser leur coffre-fort numérique, ils peuvent joindre Cecurity au 01 56 43 37 37 ou mycecurity@cecurity.com













Choix du

salarié

Les bulletins de paie sont deposés automatiquement dans les coffres-forts numériques de vos salariés

BULLETIN PAPIER



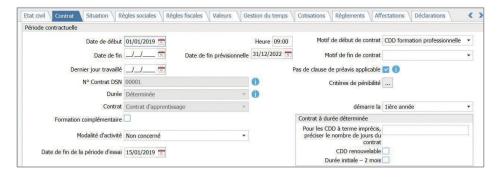
Les bulletins de paie sont envoyés par courrier aux salariés

10. Sortir un salarié

Il est possible de renseigner la sortie d'un salarié depuis sa fiche salarié ou depuis le calcul de bulletin le mois de la sortie.

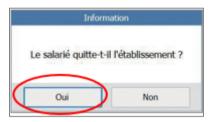


I. SORTIR UN SALARIÉ DEPUIS SA FICHE



- Allez dans Accueil/Informations/Salariés
- Placez-vous sur le salarié qui sort
- Allez dans l'onglet Contrat
- Saisissez la date de fin dans la zone période contractuelle
- Saisissez le motif de fin de période, le dernier jour travaillé
- Cochez Pas de clause de préavis applicable si besoin

Lors de l'établissement du bulletin, cliquez sur Oui, à la question : Le salarié quitte-t'il l'établissement ?





En cliquant sur Oui, cela permettra l'établissement de son attestation Pôle emploi. Si le salarié est réembauché plus tard, ou même sur le même mois, il quitte réellement l'entreprise jusqu'à sa réembauche. Il est donc très important de cliquer sur OUI.



2. SORTIR UN SALARIÉ DEPUIS LE CALCUL DE BULLETIN



En effectuant le dernier bulletin du salarié, il est possible de renseigner sa sortie :

- Allez dans Accueil/Bulletins de salaire/Calcul
- Se placer sur le salarié qui sort
- Dans **la période de paye**, saisissez la date de fin du contrat et la date de paiement



Dans la zone Période contractuelle, cochez Le salarié quitte l'établissement à la date de fin du bulletin

- Saisissez le motif de fin
- Saisissez ou modifiez și besoin le dernier jour travaillé
- Effectuez le bulletin du salarié
- Complétez l'onglet DSN/fin de contrat



En cochant "Le salarié quitte l'établissement à la date de fin du bulletin", cela permettra l'établissement de son attestation Pôle emploi. Si le salarié est réembauché plus tard, ou même sur le même mois, il quitte réellement l'entreprise jusqu'à sa réembauche.

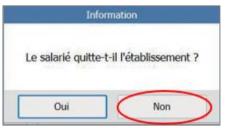


3. PASSER UN SALARIÉ DE CONTRAT CDD À CONTRAT CDI

Le contrat CDD du salarié prend fin, mais il ne s'agit pas de la sortie du salarié. Il ne quitte pas l'entreprise.

- Allez dans Accueil/Informations/Salariés
- Se placer sur le salarié
- Allez dans l'onglet Contrat
- Saisissez la date de fin du contrat CDD dans la zone période contractuelle
- Saisissez le motif de fin de période FIN_CDD.STD et le dernier jour travaillé

Lors de l'établissement du bulletin, cliquez sur NON, à la question : Le salarié quitte t'il l'établissement ?





Lors de l'établissement du dernier bulletin de salaire de la période CDD, dans l'onglet DSN/fin de contrat, cochez Pas de signalement.

ATTENTION: Si le dernier bulletin de la période CDD a déjà été calculé, il sera nécessaire de le revalider après avoir saisi la date de fin du CDD, et de cocher Pas de signalement dans l'onglet DSN/Fin de contrat.

Si la DSN du mois de la fin du CDD a déjà été calculée et déposée, il n'est pas nécessaire de la recalculer.



En cochant "Pas de signalement" dans le calcul de bulletin, le signalement de fin de contrat ne sera pas créé en DSN, et lors de la "vraie" sortie du salarié, les périodes CDD et CDI s'ajouteront dans l'attestation Pôle emploi.

Une fois le dernier bulletin CDD établi et clôturé, il sera nécessaire de modifier les informations du contrat du salarié pour son passage en CDI (Contrat, modèle de bulletin, ...).

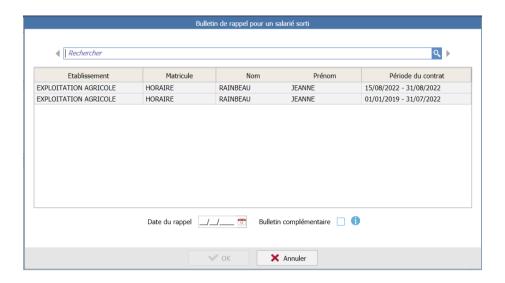
11. Rappel sur salarié sorti

Un bulletin peut être réalisé après la sortie d'un salarié. Il est alors nécessaire de faire un rappel sur salarié sorti.

Si le salarié a eu plusieurs contrats et que le rappel doit se rattacher à un des contrats ultérieurs, il est possible de rattacher le rappel au contrat souhaité.

Pour calculer le bulletin de rappel :

- Allez en Accueil/Bulletins de salaire/Calcul
- Dans le ruban, cliquer sur Salarié/Rappel sur salarié sorti
- Saisir la **Date du rappel**
- Cliquer sur **OK**
- Cliquer sur OUI pour le message d'avertissement
- Réaliser le bulletin de rappel et déposer le signalement





Si les lignes ne doivent pas se calculer sur le bulletin de rappel, faire un clic droit sur la ligne concernée « Exclure la ligne du bulletin de salaire courant ».

12. Réaliser les signalements

Le signalement d'arrêt maladie, accident du travail, maternité ou paternité, sont générés avec la saisie de l'arrêt (Saisie d'une absence en calcul de bulletin ou Saisie d'une absence hors bulletin).

Le signalement de fin de contrat est généré avec le calcul du bulletin de salaire (Sortir le salarié depuis sa fiche ou Sortir un salarié depuis le calcul de bulletin).

3

1. Déposer un signalement

Pour déposer le ou les signalements :

- Allez dans le menu Déclarations/Déclaratif/DSN évènementielles
- Sélectionnez la période au cours de laquelle l'évènement est intervenu
- Cliquez sur Accéder aux déclarations
- Sélectionnez le signalement
- Cliquez sur Envoyer/Éditer
- Sélectionnez l'Emetteur et le Contact
- Sélectionnez le signalement puis dans le ruban cliquez sur Dépôt sur le portail



2, Signalement annule et remplace

Les informations du bulletin de salaire de sortie sont modifiées et le signalement initial a été envoyé, les signalements de fin de contrat annule et remplace sont créés automatiquement.

La saisie des absences du bulletin de salaire sont modifiées et le signalement d'arrêt initial a été envoyé, un message apparaît en allant en DSN événementielle:





La prolongation d'un arrêt de travail et la reprise anticipée sont traitées dans les fiches d'aide 5.007 et 12.003.

13. Envoyer la DSN mensuelle

1

1. CALCULER ET ENVOYER LA DSN MENSUELLE

- Allez dans le menu Déclarations/Déclaratif/DSN mensuelles
- Sélectionner l'entreprise courante, Toutes les entreprises ou une Sélection d'entreprises :



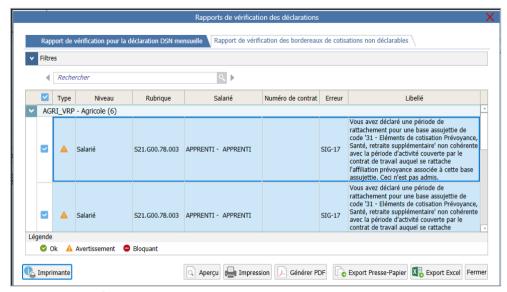


- Sélectionnez le mois et l'année d'exigibilité
- Cliquez sur Accéder aux déclarations
- Sélectionnez la ou les entreprises
- Cliquez sur Calculer/Recalculer
- Si le rapport est Ok, retournez sur l'onglet DSN mensuelles sinon corrigez les anomalies et recommencez depuis l'étape 1
- Cliquez sur Envoyer/Éditer
- Sélectionnez l'émetteur et le contact
- Dans le ruban cliquez sur Dépôt sur le portail



2. LE RAPPORT DE VERIFICATION DES DECLARATIONS

Lors du calcul de la DSN mensuelle le rapport de vérifications des déclarations s'affiche :





Il contient le code des rubrigues en anomalies.

si le rapport est <mark>Ok</mark>, retourner sur l'onglet <mark>DSN mensuelles</mark> sinon corriger les anomalies et recommencer le calcul

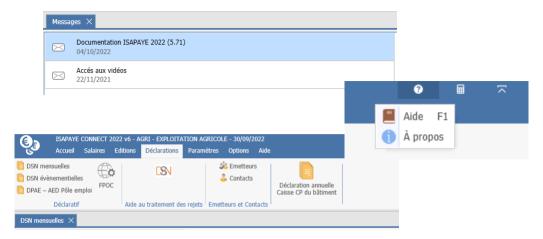
- Cliquer sur Envoyer/Éditer
- Sélectionner l'émetteur et le contact
- Dans le ruban cliquer sur Dépôt sur le portail



Pour annuler et remplacer la DSN mensuelle, il est nécessaire d'effectuer un clic droit Annuler-remplacer la déclaration

14. Pour vous accompagner

- Une bibliothèque de vidéos accessibles dans ISAPAYE Connect ainsi que des Documentations et informations dans l'écran d'accueil
- Documentation contextuelle dans l'application (ex: DSN, les organismes)
- Fonctionnalité d'aide au traitement des rejets DSN
- Bibliothèques de fiches d'aide en ligne dans ISAPAYE Connect



Des bulles de commentaires et des bulles d'informations

